Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL122_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Autorisation de réunir le Conseil municipal à L'EJMT

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, David NEDELEC.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, David NEDELEC.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Vincent BRIEND à Franck BRETEAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les règles dérogatoires, mises en place pour lutter contre l'épidémie, lesquelles permettent la réunion du Conseil municipal à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT (EJMT), à titre exceptionnel ;

Considérant que ces règles devaient prendre fin le 30/09/2021 et qu'en conséquence, la réunion « en tout lieu » des organes délibérants des collectivités locales et des EPCI ne s'appliquait plus ;

Vu la loi N° 2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, publiée le 11 novembre 2021, prévoyant le rétablissement des règles dérogatoires pour les organes délibérants ;

Vu l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune ;

Considérant la taille de la salle du Conseil municipal ne répond plus suffisamment aux exigences de fonctionnement de la collectivité, tant au niveau des bureaux que des salles de réunion ;

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL122_2021-DE

Considérant que l'avant-projet de la restructuration et l'aménagement du château Rozé en vue d'y accueillir une nouvelle mairie dont une salle des actes de 110 m², est en cours de finalisation pour un démarrage des travaux programmé pour 2022 ;

Considérant que l'EJMT constitue un autre lieu situé sur le territoire de la commune, qui ne contrevient pas au principe de neutralité et offre des conditions d'accessibilité et de sécurité adaptées pour 27 Conseillers municipaux auxquels peuvent s'ajouter les services et le public ;

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par le bureau municipal qui estime que l'EJMT est un lieu adapté et sécurisant pour le déroulement des séances du Conseil municipal ;

Vu les échanges de correspondances en date des 14 et 28 septembre 2021, entre Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet du Cher, concernant le changement de lieu de réunion du Conseil municipal ;

Monsieur le Maire propose, à titre dérogatoire et exceptionnel, de réunir le Conseil municipal de la ville de Trouy à l'EJMT à compter du 1er octobre 2021 et ce, jusqu'en 2023, soit jusqu'à la date d'achèvement des travaux du château Rozé qui deviendra le nouvel hôtel de ville ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **AUTORISE et DÉCIDE** que les réunions du Conseil municipal se dérouleront à l'EJMT et ce, jusqu'à la date d'achèvement et de réception des travaux de la nouvelle mairie sise au château Rozé, prévue pour 2023.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL123_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Installation d'une nouvelle conseillère municipale et actualisation de la composition des commissions municipales en découlant

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, David NEDELEC.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, David NEDELEC.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Vincent BRIEND à Franck BRETEAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la démission de Madame Caroline GUILLAUME de son mandat de conseillère municipale pour des raisons d'ordre personnel ;

Vu l'installation d'une nouvelle conseillère municipale, Madame Françoise PAJAK, au sein de l'assemblée à la date du 16/11/2021 ;

Vu les vœux émis par Madame Françoise PAJAK quant à sa participation au sein des commissions municipales ;

Il y a lieu de modifier la composition des commissions municipales ;

Monsieur le Maire propose la nouvelle composition des commissions municipales telle que diffusée auprès de l'assistance ;

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL123_2021-DE

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution et la composition des commissions telles que ci-dessous.

3/ VIE DE LA CITÉ

Thèmes de la commission
Services à la population, gestion des salles (EJMT)
Festivités et évènements communaux (14/7, soirée beaujolais, chasse aux œufs, concours maisons décorées de Noël, vœux population, sapins de Noël…)
Gestion des associations autres que sportives ou culturelles
Communication écrite (bien vivre, carte de vœux, bulletin municipal, plan de la commune)
Vins d'honneur et inauguration
Composition de la commission
Le Président : le Maire
La vice-présidente : Nadine MOREAU
Les conseillers municipaux :
Béatrice RATELET, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD, ~~Agnès ROSE-DA COSTA,~~ Adeline TISSERAND, Chrystelle TEIXEIRA, Alexandra CELLIER, Anne-Marie FERREIRINHO, ~~Caroline GUILLAUME~~, Eliane NOYAT, David NEDELEC, Françoise PAJAK.

6/ SENIORS (regroupée avec la commission vie de la cité)

Thèmes de la commission
Activités liées aux seniors
Affaires funéraires
Cimetière et funérarium
Relations avec le culte
Composition de la commission
Le Président : le Maire
La vice-présidente : Béatrice RATELET
Les conseillers municipaux :
Nadine MOREAU, Maryline HOAREAU, Françoise PAJAK, Adeline TISSERAND.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC124_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
MAPA N° 06-2021 relatif à la production, au conditionnement et à livraison de repas, en liaison froide, en direction des restaurants scolaires et du centre de loisirs sans hébergement

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, David NEDELEC.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, David NEDELEC.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Vincent BRIEND à Franck BRETEAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au journal officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa *« 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la commande publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux budgets de la commune général et annexes peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;*

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC124_2021-AU

Considérant la nécessité d'organiser un service de restauration pendant le temps scolaire et les vacances scolaires ;

Considérant que le précédent MAPA N° 16/2019 est arrivé à échéance ;

Considérant qu'i y a lieu de lancer une nouvelle consultation ;

Vu le montant estimé du marché, inférieur à 90 000 € HT ;

Considérant que le seuil estimé de la prestation relève des marchés à procédure adaptée dit MAPA ;

Vu la consultation référencée N° 6/2021 portant sur « la production, le conditionnement et la livraison de repas en liaison froide, en direction des restaurants scolaires et du centre de loisirs sans hébergement » effectuée le 8 novembre 2021 ;

Vu les plis déposés dans les délais ;

Vu l'analyse des offres ;

Vu l'avis de la commission MAPA en date du mercredi 27 octobre 2021 ;

Considérant que l'offre présentée par la société ANSAMBLE répond aux attentes et besoins formulés par la Collectivité ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 21/09/2021 ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant le marché à la société ANSAMBLE pour un montant estimé à 88 900 € HT pour la fourniture d'une estimation de 35 000 repas et pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2022 sur la base du tarif/repas suivant : 2.54 € HT soit 2.68 € TTC.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC125_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
Subvention « Soutien de certaines cantines scolaires » dans le cadre du plan relance

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, David NEDELEC.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, David NEDELEC.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Vincent BRIEND à Franck BRETEAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le plan de relance présenté par le Gouvernement, qui vise à soutenir les communes éligibles à la fraction de la dotation de solidarité rurale, qui ont en charge la restauration scolaire des écoles élémentaires et maternelles ;

Vu l'appel à projets pour le « **Soutien aux cantines scolaires de certaines écoles élémentaires et maternelles** » ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 24/08/2021 ;

Considérant que, dans ce cadre, la commune de TROUY a déposé un dossier de demande de subvention axé sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et visant la substitution des contenants en plastique :

- Achat de deux trancheuses à pain,
- Achat de deux épluche-fruits,
- Renouvellement des couverts (assiettes, cupules, verres et plats),
- Achat de deux gachimètres.

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC125_2021-AU

Vu le montant total de la dépense estimée à hauteur de **5 741.96 € HT** ;

Vu la décision attributive d'une aide au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance, notifiée au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation en date du 27/09/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE**
  - du projet présenté dans le cadre du « Soutien aux cantines scolaires de certaines écoles élémentaires et maternelles » pour un montant de **5 741.96 € HT** ;
  - de son financement à 100 % dans le cadre du plan de relance ;
  - et de son engagement, l'opération étant inscrite, tant en dépenses qu'en recettes, au budget 2021 de la commune.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC126_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
portant actualisation des tarifs 2022 des services à la population

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, David NEDELEC.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, David NEDELEC.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Vincent BRIEND à Franck BRETEAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération N° 59-2020 du Conseil municipal du 7 juillet 2020 donnant délégation au Maire de fixer, dans la limite de plus ou moins 50 %, des tarifs en vigueur au moment de la prise de décision et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Vu les propositions présentées ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 21 septembre 2021 ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la fixation des tarifs tels que ci-dessous pour l'année 2021, qui entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2022 :

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC126_2021-AU

PHOTOCOPIES POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES	TARIFS 2021
PHOTOCOPIES A4	
la Ville ne fournit pas le papier	
copie noir et blanc	
Recto - Association fournissant son propre papier	0,10
Recto verso - Association fournissant son propre papier	0,15
copie couleur	
Recto - Association fournissant son propre papier	0,20
Recto verso - Association fournissant son propre papier	0,25
la Ville fournit le papier blanc	
copie noir et blanc	
Recto - Mairie fournissant le papier	0,20
Recto verso - Mairie fournissant le papier	0,25
copie couleur	
Recto - Mairie fournissant le papier	0,30
Recto verso - Mairie fournissant le papier	0,35
PHOTOCOPIES A3	
la Ville ne fournit pas le papier	
copie noir et blanc	
Recto - Association fournissant son propre papier	0,15
Recto verso - Association fournissant son propre papier	0,20
copie couleur	
Recto - Association fournissant son propre papier	0,25
Recto verso - Association fournissant son propre papier	0,30
la Ville fournit le papier blanc	
copie noir et blanc	
Recto - Mairie fournissant le papier	0,25
Recto verso - Mairie fournissant le papier	0,30
copie couleur	
Recto - Mairie fournissant le papier	0,35
Recto verso - Mairie fournissant le papier	0,40
PHOTOCOPIES POUR LE PUBLIC	
A4 et A3 - RECTO	0,30
A4 et A3 RECTO-VERSO	0,40
COUT ENVOI FAX	1,00
CONCESSION CIMETIERE	
50 ans	276,00
30 ans	168,00
ESPACE CINERAIRE "JARDIN DU SOUVENIR"	
Dispersion des cendres	32,00
CAVES URNES	
emplacement 50 ans	139,00
emplacement 30 ans	87,00
caveau caves urnes (prix de revient)	241,00
COLUMBARIUM	
30 ans	992,00
la case	906,00
la concession	86,00
50 ans	1044,00
la case	906,00
la concession	138,00
LOCATION REMORQUE	
TARIF UNIQUE (jour ou week-end)	86,00

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC126_2021-AU

LOCATION STAND	
TARIF UNIQUE (jour ou week-end)	30,00
CAUTION	200,00
LOCATION MARABOUT EXTERIEURS (hors Collectivités)	50,00
CAUTION	300,00
LES DROITS DE PLACE	
emplacement et marché – le ml	0,46
7 jours	179,00
1 journée	40,00
Redevance pour occupation domaine public dispositif ancré au sol (le m²)	5.00
LOCATION SALLE ESPACE ABBE-PIERRE	
Pour les particuliers 1 jour	50,00
pour les particuliers 2 jours	95,00
Anniversaire après-midi enfants	30,00
réception après cérémonie civile et /ou religieuse	30,00
CAUTION	**200,00**
A ajouter 2022 : PRET TABLES ET BANCS	**gratuit selon règlement**
CAUTION	**200,00**

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC127_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
portant actualisation des tarifs 2022 de location de l'espace Jean-Marie Truchot

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, David NEDELEC.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, David NEDELEC.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Vincent BRIEND à Franck BRETEAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération N° 59-2020 du Conseil municipal du 07/07/2020 donnant délégation au maire de fixer, dans la limite de plus ou moins 50 % des tarifs en vigueur au moment de la prise de décision et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 21/09/2021 ;

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la fixation des tarifs, des cautions et dispositions relatif à la location de l'Espace Jean-Marie TRUCHOT ainsi que des modalités de prêt aux associations locales tels que présentés ci-dessous, qui entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2022 ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC127_2021-AU

A- AUX PARTICULIERS, ASSOCIATIONS et GROUPEMENTS DE TROUY									
SALLES EJMT	**MANIFESTATION A BUT NON LUCRATIF**				**MANIFESTATION A BUT LUCRATIF**				**CONFERENCE ET VIN D'HONNEUR**
	Associations		**Privé**		**Associations**		**Privé**		
	1 jour	**2 jours**	**1 jour**	**2 jours**	**1 jour**	**2 jours**	**1 jour**	**2 jours**	
Grande salle + Bar (caution 450 euros)	100 €	198 €	168 €	295 €	332 €	490 €	495 €	723 €	93 €
Cuisine	100 €	184 €	100 €	184 €	100 €	184 €	100 €	184 €	93 €
Total	**200 €**	**382 €**	**268 €**	**479 €**	**432 €**	**674 €**	**595 €**	**907 €**	**186 €**
Hall + Bar (caution 77 euros)									66 €

Location du vendredi : **Associations et privés, uniquement pour des manifestations à but non lucratif**

Grande salle + Bar (caution 450 euros)	102 €
Cuisine	49 €
Total	**151 €**

B - AUX PARTICULIERS, ASSOCIATIONS et GROUPEMENTS EXTERIEURS À LA COMMUNE					
SALLES EJMT	**MANIFESTATION A BUT NON LUCRATIF**		**MANIFESTATION A BUT LUCRATIF**		**CONFERENCE ET VIN D'HONNEUR**
	1 jour	**2 jours**	**1 jour**	**2 jours**	
Grande salle + Bar (caution 450 euros)	**319 €**	**525 €**	**602 €**	**906 €**	**184 €**
Cuisine	**208 €**	**373 €**	**208 €**	**373 €**	**184 €**
Total	**527 €**	**898 €**	**810 €**	**1 279 €**	**368 €**
Hall + Bar (caution 77 euros)					**Ass = 111 €** **Privé = 144 €**

C- MODALITÉS ET DISPOSITIONS

Définitions
Les associations locales sont celles qui ont leur siège social sur la commune de Trouy.

Les manifestions à but non lucratif sont à titre d'exemples (liste non exhaustive) :
- Les mariages, repas de famille, arbres de Noël, courses, arrivées de marches, ...

Les manifestions à but lucratif sont à titre d'exemples (liste non exhaustive) :
- Les concerts, concours de belote, spectacles payants, bals, rifles, ...

Horaires de location (pour tous) :
1 jour
Samedi ou dimanche ou jour férié de 9h00 au lendemain 9h00
Du samedi 9h00 au dimanche 9h00
Du dimanche 9h00 au lundi 14h00

2 jours
Du samedi de 9h00 au lundi 14h00

Horaires de location du vendredi (associations et privés trucidiens, uniquement à but non lucratif)
Du vendredi 13h30 au samedi 9h

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC127_2021-AU

Conditions particulières pour installation et agencement le vendredi après-midi à partir de 15h00 pour une occupation du samedi ou du week-end :
Supplément pour les ressortissants de TROUY (privés et associations locales) :
Grande salle + Bar + Cuisine = 32 €
Supplément pour les Extérieurs (privés et associations) : Grande salle + Bar + Cuisine = 33 €

Modalités spécifiques pour les associations locales :
Le hall de l'Espace Jean-Marie TRUCHOT est accordé à titre gratuit pour des réunions.
Pour ce qui émane des autres locations, elles bénéficieront du tarif dégressif suivant :
1ère location : gratuite
2ème location : plein tarif
3ème location et suivantes : - 10 %

D- TARIFS SPÉCIFIQUES AUX OBSÈQUES CIVILES

	Grande salle	Hall + bar
Cérémonie civile et recueillement uniquement	**70 €**	
Réception après cérémonie civile et/ou religieuse		**64 €**
Cérémonie civile suivie d'une réception	**100 €**	

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC128_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
portant actualisation des tarifs 2022 de location de la salle multisports

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, David NEDELEC.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, David NEDELEC.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Vincent BRIEND à Franck BRETEAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération du 13 novembre 2018 par laquelle le Conseil municipal a instauré des tarifs forfaitaire et horaire de location de la salle multisports pour les associations extérieures ;

Vu la délibération N° 59-2020 du Conseil municipal du 07/07/2020, donnant délégation au Maire de fixer, dans la limite de plus ou moins 50 %, des tarifs en vigueur au moment de la prise de décision et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, Monsieur le maire rend compte à l'assistance de la présente décision ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 21/09/2021 ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la reconduction des tarifs de la salle multisports à compter du 1er janvier 2022 tels que ci-après et du maintien des autres dispositions antérieures :

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC128_2021-AU

1/ Mise à disposition gratuite aux associations locales et aux écoles ;

2/ Tarif forfaitaire pour les associations extérieures qui utilisent régulièrement la salle multisports à compter de la 2ème année ou de la 2ème demande et qui ne réunissent pas les critères d'associations locales susvisés :

- 200 € pour une saison de 10 mois sur la base d'une occupation d'une fois par semaine ;
- 400 € pour une saison de 10 mois sur la base d'une occupation de deux fois par semaine.

2/ Tarif horaire de location de 10 € l'heure dans le cadre d'une demande d'utilisation de la salle multisports ponctuelle ou évènementielle, applicable aux associations extérieures dans le respect du règlement de la salle.

Le Maire,

Franck BRETEAU



Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC129_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
fixation des tarifs périscolaires 2022

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Vincent BRIEND à Franck BRETEAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération N° 59-2020 du Conseil municipal du 07/07/2020, donnant délégation au Maire de fixer, dans la limite de plus ou moins 50 %, des tarifs en vigueur au moment de la prise de décision, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, Monsieur le Maire rend compte à l'assistance de la présente décision ;

Vu les propositions tarifaires 2022 du service « Enfance-périscolaire scolaire » de TROUY pour les services suivants :

- Accueil périscolaire et méridien
- Mercredis
- Séjours de vacances
- Restaurant scolaire

Vu l'avis favorable des membres de la commission enfance scolaire pour limiter une évolution des tarifs de ces différents services pour l'année 2022 à + 1,5 % ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC129_2021-AU

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 21/09/2021 ;

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la fixation des tarifs tels que ci-annexés pour l'année 2022, qui entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2022 ;

1/ DISPOSITIONS COMMUNES

- **RESSORTISSANTS DE LA COMMUNE DE TROUY :**
  - Enfants habitant la commune de TROUY,
  - Enfants scolarisés sur l'une des écoles de TROUY,
  - Enfants dont les grands-parents habitent la commune de TROUY,
  - Enfants placés en famille d'accueil sur TROUY (prise en compte quotient famille d'accueil),
  - Enfants dont les parents travaillent à la Mairie de TROUY,
  - Ressortissants des communes ayant signé une convention de partenariat déléguant la facturation au service enfance de la commune de TROUY.

- **RESSORTISSANTS DE COMMUNES EXTERIEURES :**
  - Enfants dont la commune n'a pas signé une convention avec la commune de TROUY, dans la limite de 5 inscrits de la même commune. Au-delà de 5 inscrits, une convention devra être signée entre la commune de TROUY et la commune concernée. Dans le cas contraire, le prix de revient sera appliqué pour la facturation.

- **Pour l'ensemble des ressortissants :** Droit d'inscription **4 € par enfant**

2/ TARIFS DES MERCREDIS ÉDUCATIFS

Réservation pour le mois ou la semaine (au maximum une semaine avant les dates effectives de réservation)
Modification des réservations possible le mercredi précédent la semaine à modifier.
Facturation des présences réservées par la famille (sauf en cas de présentation d'un certificat médical).
Application d'un supplément pour les fréquentations sans réservation.

2-1/ RESSORTISSANTS DE LA COMMUNE DE TROUY :

QUOTIENTS	Journée	½ Journée
0 à 1000 Cartes CAF	7,44 €	3,77 €
1001 à 1400	10,83 €	5,46 €
Plus de 1400	12,32 €	5,57 €

2-2/ RESSORTISSANTS DE COMMUNES EXTERIEURS :

REGIME	Journée	½ Journée
Cartes CAF	23,78 €	11,76 €
Autres ressortissants	27,06 €	13,40 €

2-3/ Tarif supplémentaire en cas de non réservation : Pénalité de 4 € par présence non réservée.

3/ TARIFS ACCUEIL AVANT ET APRES CLASSE POUR TOUS LES RESSORTISSANTS

Facturation des présences effectives sans réservation.
Forfait hebdomadaire à partir de trois présences sur la même semaine pour un enfant.
Accueil d'un enfant à titre exceptionnel (1 fois ou 2 fois maximum par semaine), tarif unique par présence.

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC129_2021-AU

QUOTIENT	Forfait hebdomadaire à partir de 3 présences sur la même semaine		
	Matins seuls	**Soirs seuls**	**Matins et Soirs**
0 à 1000	7,09 €	11,03 €	16,00 €
1001 à 1400	7.18 €	11,15 €	16,08 €
Plus de 1400	7,32 €	11,38 €	16,39 €
	Accueil d'un enfant à titre exceptionnel (1 ou 2 fois par semaine) tarif unique par présence		
	Matin seul	**Soir seul**	**Matin et Soir**
	2,50 €	3,57 €	5,04 €

Dépassement de l'horaire de fin d'accueil (18h30) : 10 € par dépassement et par enfant

4/ TARIFS ACCUEIL MÉRIDIEN :

Facturation des présences effectives sans réservation.

	Tarif par séance
1 ou 2 présences maximum sur la même semaine	1,79 €
3 présences et plus sur la même semaine	1,35 €

5/ SÉJOURS DE VACANCES :

Réservation ferme pour l'ensemble du séjour 1 semaine avant le début de chaque séjour.
Facturation des présences réservées par la famille (sauf en cas de présentation d'un certificat médical).
Application d'un supplément pour les fréquentations sans réservation.

5-1/ RESSORTISSANTS DE LA COMMUNE DE TROUY :

	1er enfant	**A partir du 2ème enfant**	**Tarif unique**	**Tarif unique**	**Tarif unique**
QUOTIENT FAMILIAL **Quotient familial Ou cartes**	**Forfait N°1 3 présences sur la même semaine SEMAINE CDL JOURNEE +REPAS 7h30 – 18h30**	**Forfait N°2 3 présences sur la même semaine SEMAINE CDL JOURNEE + REPAS 7h30 – 18h30**	**Forfait N°3 3 présences sur la même semaine SEMAINE CDL ½ JOURNEE 7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30**	**Journée CDL exceptionnelle (2 maximums dans la semaine) 7h30 – 18h30**	**½ Journée CDL exceptionnelle (2 maximums dans la semaine) 7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30**
0000 à 750 et Cartes CAF	**24,88 €**	**12,43 €**	**12,31 €**	**12,57 €**	**6,28 €**
751 à 900	**37,31 €**	**24,88 €**	**18,48 €**		
901 à 1000	**49,76 €**	**37,31 €**	**24,63 €**		
1001 à 1100	**55,99 €**	**43,52 €**	**27,72 €**		
1101 à 1400	**68,69 €**	**55,99 €**	**33,87 €**		
Plus de 1400	**74,61 €**	**62,18 €**	**36,94 €**		

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC129_2021-AU

5-2/ RESSORTISSANTS DE COMMUNES EXTERIEURES :

	2 présences sur la même semaine **SEMAINE CDL JOURNEE + REPAS 7h30 – 18h30**	**2 présences sur la même semaine** **SEMAINE CDL ½ JOURNEE 7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30**	**Journée CDL exceptionnelle** (1 maximum dans la semaine) **7h30 – 18h30**	**½ Journée CDL exceptionnelle** (1 maximum dans la semaine) **7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30**
CARTE CAF	**102,71 €**	**61,25 €**	**33,92 €**	**22,73 €**
SANS AIDES	**120,29 €**	**69,98 €**		

6-3/ Tarif supplémentaire en cas de non réservation :

1- Pénalité de 4 € par présence non réservée.

7/ RESTAURANT SCOLAIRE :

Réservation des repas au mois ou à la semaine, possibilité de modifier les réservations jusqu'au mercredi midi précédant la semaine à modifier.

Application d'un supplément pour les fréquentations sans réservation.

Repas enfant scolarisé en école maternelle	**3,25 €**
Repas enfant scolarisé en école élémentaire	**3,88 €**
Repas adulte	**5,04 €**

➔ Pénalité de 1 € par repas non réservé.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC130_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
rénovation armoire EP rue de Grandfond

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Vincent BRIEND à Franck BRETEAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-24 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;

Vu la délibération de la commune en date du 23/11/2006 transférant au SDE 18 la compétence éclairage public ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 23 juin 2020 du conseil municipal de Trouy autorisant Monsieur le Maire à signer les plans de financement prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18 dans la limite de 2 000 € et des crédits budgétaires disponibles inscrits au budget de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18 ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC130_2021-AU

Vu les plans de financements présentés par le SDE 18 en date du 14 septembre 2021, relatifs à la rénovation des éclairages publics :

- ARMOIRE AC RUE DE GRANDFOND

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 21/09/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des plans de financements engagés, tels que ci-après :

LIBELLE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	TOTAL HT	MONTANT HT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18	PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITE
Rénovation ARMOIRE EP Rue DE GRANDFOND	**500.00**	**500.00**	**0.00**

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC131_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale : rénovation EP rue de la Rivelaine

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Vincent BRIEND à Franck BRETEAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-24 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;

Vu la délibération de la commune en date du 23/11/2006 transférant au SDE 18 la compétence éclairage public ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 23 juin 2020 du Conseil municipal de Trouy autorisant Monsieur le Maire à signer les plans de financement prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18 dans la limite de 2 000 € et des crédits budgétaires disponibles inscrits au budget de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18 ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEC131_2021-AU

Vu les plans de financements présentés par le SDE 18 en date du 14 septembre 2021, signés pour accord par Monsieur le Maire le 27/10/2021, relatifs à la rénovation des éclairages publics :

- RUE DE LA RIVELAINE

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 21/09/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des plans de financements engagés, tels que ci-après :

LIBELLE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	TOTAL HT	MONTANT HT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18	PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITE
Rénovation EP Rue de la Rivelaine (AT 0469)	**766.00**	**383.00**	**383.00**

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL132_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Actualisation de la délibération portant sur la gratification des stagiaires

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Vincent BRIEND à Franck BRETEAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code de l'Education, article L. 124-18 et D. 124-6 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Travail ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL132_2021-DE

Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial ;

Vu la délibération N° 43-2009 du 31 mars 2009 du Conseil municipal instaurant la gratification des stagiaires pour tout stage d'une durée supérieure à 3 mois dont le montant mensuel était fixé à 12.5 % du plafond de la sécurité sociale ;

Vu la loi N° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29 ;

Vu la délibération du Conseil municipal 17 septembre 2013 abrogeant et remplaçant la délibération N° 43-2009 du 31 mars 2009 afin d'une part de maintenir la gratification aux étudiants de l'enseignement supérieur accueillis pour un stage d'une durée supérieure de 2 mois consécutifs ou pas au cours d'une même année scolaire ou universitaire dans la limite de 6 mois (article L. 612-11 du code de l'éducation) et d'autre part de fixer le montant horaire maximum de la gratification à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale ;

Vu la loi N° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires et son décret d'application N° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages ;

Considérant qu'il y'a lieu d'actualiser la délibération du 17 septembre 2003 ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Monsieur le Maire rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Monsieur le Maire précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Monsieur le Maire propose de prévoir une gratification supérieure en précisant les modalités dans la présente délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la collectivité :

- Une gratification obligatoire et minimale sera attribuée aux stagiaires de l'enseignement supérieur pour tout stage égal ou supérieur à 2 mois : la gratification s'élèvera à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, exonérée de charges sociales et sera proratisée en cas de temps de travail inférieur à 35h hebdomadaire (au 2/11/2021 = 514.20 €)

- Une gratification facultative et complémentaire sera attribuée aux stagiaires de l'enseignement supérieur pour tout stage égal ou supérieur à 2 mois sur la base d'un taux de 16 à 100 % du plafond horaire de la sécurité sociale selon l'assiduité de l'étudiant et le travail fourni apprécié par l'autorité territoriale sur avis du service concerné.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur.

La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL132_2021-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **INSTITUE** le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus ;

- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à signer la convention type à intervenir telle que ci-annexée ;

- **INSCRIT** les crédits prévus à cet effet au budget primitif 2022 général de la commune pour l'accueil d'un stagiaire au sein du service administratif.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL133_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Délibération portant sur la création des postes d'agents recenseurs

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Vincent BRIEND à Franck BRETEAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération du 22 juin 2021 N° 89-2021 désignant Madame Nadine MOREAU, Première Adjointe au Maire, coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population de 2022,

Vu les différentes informations apportées par l'INSEE ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 26 octobre 2021 ;

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **CRÉE** 7 postes d'agents recenseurs,

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL133_2021-DE

- **PRÉCISE** que les agents suivants : Véronique CARTIER, Clotilde DUPEUBOX, Marie-Christine EAGE et Cécile GRESSIN sont autorisées et habilitées en cas de besoins à participer aux travaux du recensement 2022.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL134_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Délibération portant fixation des taux de rémunération des agents recenseurs

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Vincent BRIEND à Franck BRETEAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération du 16/11/2021 par laquelle le Conseil municipal a procédé à la création des emplois d'agents recenseurs ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal quant à la fixation des taux de rémunération,

Monsieur le Maire propose de rémunérer les agents recenseurs et le coordonnateur communal selon les taux suivants :

- feuille logement **0.80 €**
- bulletin individuel **1.13 €**
- séance de formation **40 €**

Monsieur le Maire précise que les cotisations seront calculées à partir du forfait déterminé par la sécurité sociale.

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL134_2021-DE

Monsieur le Maire indique également que la dotation de **7 126 €** octroyée à la ville de Troyes ne permettra de couvrir que partiellement l'intégralité des salaires.

Il faudra prévoir des crédits supplémentaires pour les charges sociales ainsi que les frais annexes tels frais de déplacement, de téléphone, d'internet, d'affranchissement.

Vu la délibération du 22 juin 2021 N° 89-2021 désignant Madame Nadine MOREAU, coordonnateur local, Monsieur le Maire précise qu'elle bénéficiera du remboursement de ses frais de missions et séances de formation en application de l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités locales.

Entendu l'exposé de Madame Nadine MOREAU, adjointe au Maire déléguée aux services à la population,

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la fixation des taux de rémunération tels que susvisés ainsi que la prise en charge de frais complémentaires,

- **PRÉCISE** que le Budget nécessaire au recensement sera prévu au BP 2022.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL135_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Vote du BS 2021 de l'entité principale « Commune »

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU ? Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC, Vincent BRIEND.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD,
Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le projet de Budget supplémentaire transmis à l'ensemble des élus,

Vu la présentation effectuée par Monsieur Didier GEORGES, adjoint au Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires, préparé lors des commissions finances organisées à ce titre,

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget supplémentaire 2021 de l'entité principale de la Commune, tant en recettes qu'en dépenses, s'équilibrent respectivement à **8 302.00 €** et **257 011.00 €**,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer depuis leurs budgets 2016 et comptes administratifs 2015, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL135_2021-DE

Tenant compte, que cette présentation peut revêtir la forme et un contenu, restant à la libre appréciation de la collectivité, il convient donc de ce fait, de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières du budget supplémentaire 2021 de Trouy », ci-annexé ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget supplémentaire 2021 relatif à l'entité principale de la Commune.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL136_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Vote du BS 2021 de l'entité annexe « Bâtiment commercial »

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU ? Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC, Vincent BRIEND.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD,
Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le projet de Budget supplémentaire transmis à l'ensemble des élus,

Vu la présentation effectuée par Monsieur Didier GEORGES, adjoint au Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires, préparé lors des commissions finances organisées à ce titre,

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget supplémentaire 2021 de l'entité annexe du bâtiment commercial, tant en recettes qu'en dépenses, s'équilibrent respectivement à **0 €** et **4 €**,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer depuis leurs budgets 2016 et comptes administratifs 2015, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL136_2021-DE

Tenant compte, que cette présentation peut revêtir la forme et un contenu, restant à la libre appréciation de la collectivité, il convient donc de ce fait, de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières du budget supplémentaire 2021 de Trouy », ci-annexé ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget supplémentaire 2021 relatif à l'entité annexe du Bâtiment Commercial.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL137_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Vote du BS 2021 de l'entité annexe « résidences seniors »

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC, Vincent BRIEND.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD,
Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le projet de Budget supplémentaire transmis à l'ensemble des élus,

Vu la présentation effectuée par Monsieur Didier GEORGES, adjoint au Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires, préparé lors des commissions finances organisées à ce titre,

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget supplémentaire 2021 de l'entité annexe du Lotissement Résidences Séniors, tant en recettes qu'en dépenses, s'équilibrent respectivement à **150 €** et **0 €**,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer depuis leurs budgets 2016 et comptes administratifs 2015, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL137_2021-DE

Tenant compte, que cette présentation peut revêtir la forme et un contenu, restant à la libre appréciation de la collectivité, il convient donc de ce fait, de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières du budget supplémentaire 2021 de Trouy », ci-annexé ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget supplémentaire 2021 relatif à l'entité annexe du Lotissement Résidences Séniors.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL138_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements - AP/CP N° 01-2019 portant travaux pluriannuels d'aménagement de trottoirs et voirie

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC, Vincent BRIEND.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD,
Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 13/04/2021, adoptée dans le cadre du budget primitif 2021 et ayant porté actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements N° 01-2019, créée par délibération du 19/11/2019, pour réalisation de lourds travaux pluriannuels d'aménagement de trottoirs et voirie sur la ville ;

Considérant les actualisations rendues nécessaires après changements intervenus autour de la programmation prévisionnelle initialement dressée pour les tranches conditionnelles 2, 3, 4 et 5 du MAPA de travaux N° 03-2020,

Considérant par ailleurs, la nécessité de minorer le montant de DETR initialement attribuée au titre des tranches ferme et conditionnelles 1, 2 et 3, s'appuyant sur le montant de travaux estimatifs dressés par le maître d'œuvre, mais finalement inférieur après notification du MAPA de travaux 03-2020 ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL138_2021-DE

Considérant enfin, qu'il convient de préciser que la tranche conditionnelle 4 portant travaux d'aménagement d'un boulodrome, est budgétairement imputée à l'opération 95 « Structures et équipements sportifs » ;

Vu le Budget supplémentaire 2021 adopté lors de cette même séance, prévoyant l'ensemble de ces ajustements, notamment du point de vue des crédits affectés en recettes et dépenses ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES ;

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération du 13/04/2021 et à la remplacer par la présente délibération ;

- **ACTUALISE** l'opération en rapport avec les écritures et engagements actés depuis la précédente délibération, portant modification des enveloppes budgétaires réparties pour les exercices 2021 à 2024, tel que détaillé au travers de l'échéancier ci-après ;

- **APPROUVE** les crédits inscrits au budget supplémentaire 2021 de la commune, dans le cadre des opérations 48 – « voirie-sécurité-environnement » d'une part et 95 « structures et équipements sportifs » d'autre part ;

Opération N°01-2019 « TRAVAUX PORTANT AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET VOIRIE » Autorisation de programme pluriannuelle =							977 608
Crédits de paiement	***CA 2019***	***CA 2020***	***2021***	***2022***	***2023***	***2024***	***TOTAL***
Frais publication MAPA	-	-	-	-	-	-	-
Maîtrise d'œuvre	-	9 960	16 634	5 577	2 555	-	34 726
Travaux d'aménagement	-	323 680	405 455	133 699	80 048	-	942 882
Total CREDITS	**-**	**333 640**	**422 089**	**139 276**	**82 603**	**-**	**977 608**
Ressources envisagées	***2019***	***2020***	***2021***	***2022***	***2023***	***2024***	***TOTAL***
SUBVENTION DETR TF+TC 1;2;3	-	28 680	40 350	16 454	-	-	85 484
SUBVENTION DETR TC 5	-	-	39 169	22 555	-	-	61 724
FONDS CONTRAT VILLE ET POLE AGGLOMERATION TC 4	-	-	74 804	-	-	-	74 804
FCTVA	-	-	54 730	69 239	22 847	13 550	160 367
EMPRUNT	-	-	-	-	-	-	-
APPORT COMMUNAL (dont fonds propres)	-	304 960	213 036	31 028	59 756	- 13 550	595 229
TOTAL RESSOURCES	**-**	**333 640**	**422 089**	**139 276**	**82 603**	**-**	**977 608**

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL139_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Actualisation d'une autorisation de programme et crédits de paiements - AP/CP N° 01-2021 pour projet d'aménagement du château Rozé, ses dépendances et espaces publics, avec restructuration en mairie et autres services publics

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC, Vincent BRIEND.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD,
Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 13/04/2021, adoptée dans le cadre du budget primitif 2021 et ayant porté instauration de l'autorisation de programme et crédits de paiements N° 01-2021, pour « aménagement du château Rozé, ses dépendances et espaces publics, avec restructuration en mairie et autres services publics » ;

Considérant les actualisations rendues nécessaires après les engagements intervenus depuis le vote du budget primitif 2021, au titre des différentes phases identifiées dans l'opération,

Vu le Budget supplémentaire 2021 adopté lors de cette même séance, prévoyant l'ensemble de ces ajustements, notamment du point de vue des crédits affectés en recettes et dépenses ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL139_2021-DE

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération du 13/04/2021 et à la remplacer par la présente délibération ;
- **ACTUALISE** l'opération en rapport avec les écritures et engagements actés depuis la précédente délibération, portant modification des enveloppes budgétaires réparties pour les exercices 2021 à 2024, tel que détaillé au travers de l'échéancier présenté ci-après ;
- **APPROUVE** les crédits inscrits au budget supplémentaire 2021 de la Commune, dans le cadre de l'opération 20 – « aménagement du château Rozé, ses dépendances et espaces publics »

Opération N°01-2021 « Projet d'aménagement du Château ROZE, ses dépendances et espaces publics avec restructuration en mairie et autres services publics »
Autorisation de programme = 2 627 924

Phasage des crédits / année en montants TTC	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Phase 1-a - réhabilitation kiosque + entrée (2 tours et portail) + aires de jeux et parcours de santé	337 942	0	0	0	337 942
Phase 1-b - réhabilitation serre et création du jardin pédagogique	2 938	162 929	0	0	165 867
Phase 1-c - aménagement des espaces publics	87 481	427 649	0	0	515 130
Phase 2 - réhabilitation et restructuration du château	112 287	748 349	748 350	0	1 608 986
TOTAL CREDITS MOBILISES	**540 647**	**1 338 927**	**748 350**	**-**	**2 627 924**
Ressources envisagées en TTC	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**TOTAL**
Subventions et autres financements extérieurs ***Phase 1-a***	174 648	0	0	0	174 648
Subventions et autres financements extérieurs ***Phase 1-b***	0	115 088	0	0	115 088
Subventions et autres financements extérieurs ***Phase 1-c***	0	35 000	35 000	0	70 000
Subventions et autres financements extérieurs ***Phase 2***	0	495 843	495 843	0	991 685
Reversement du FCTVA	0	79 012	219 638	122 759	298 650
EMPRUNT					0
APPORT COMMUNAL (dont fonds propres et Epargne)	365 999	613 984	-2 130	-122 759	977 853
TOTAL RESSOURCES	**540 647**	**1 338 927**	**748 350**	**0**	**2 627 924**

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL140_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Admission des produits irrécouvrables

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC, Vincent BRIEND.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD,
Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur Didier GEORGES, adjoint au Maire délégué aux finances présente les admissions en non-valeur, concernant des créances émises initialement au titre du budget principal de la « commune ».

Vu l'état P 511 édité par le trésorier, en date du 07 octobre 2021, concernant les divers produits non recouvrés à cette même date ;

Considérant que l'avis du conseil municipal doit faire l'objet d'une délibération ;

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **PRONONCE** l'admission en non-valeur des produits déclarés irrécouvrables suivants :

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL140_2021-DE

ÉTAT P511 liste n°4772550312 – budget principal :

Année 2020 – T-304	27.48 €
Année 2020 – R-7-53	19.12 €
Année 2020 – R-6-52	3.17 €
Année 2020 – R-5-49	0.03 €
Année 2020 – R-6-98	3.17 €

TOTAL DE LA DÉPENSE IMPUTABLE A L 'ÉTAT P511 liste n°4772550312 - budget « Principal » = 52.97 €

- **PRÉCISE** par ailleurs que la dépense en découlant, est inscrite dans le cadre du Budget 2021 de l'entité « Principale » de la commune à laquelle elle se rapporte ; imputation comptable à l'article 6541 du chapitre 65.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL141_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Institution des provisions pour risques et charges sur créances douteuses et impayés

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC, Vincent BRIEND.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD,
Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) et son article R. 2321-2, précisant le champ d'application des provisions comptables pour risques et charges ;

Tenant compte que la constitution de ces provisions constitue une dépense obligatoire pour les Collectivités Territoriales, plus particulièrement en cas de recouvrement susceptible d'être compromis vis à vis d'un tiers débiteur à hauteur du risque d'irrécouvrabilité ;

Etant donné que ce dernier risque est alors estimé à partir des éléments d'information communiqués par le comptable sur les restes à recouvrer au 31/12 de l'exercice précédent, auquel il est proposé de retenir comme base de calcul, 20 % du montant des restes à recouvrer des exercices antérieurs à l'exercice courant ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL141_2021-DE

Etant entendu que c'est dans ce contexte qu'il est proposé de constituer une provision pour faire face aux risques d'impayés sur titres émis par la collectivité aux comptes de Tiers, sur la période antérieure à l'exercice courant et que l'ordonnateur sera autorisé à comptabiliser le montant de la provision ou à procéder à sa reprise au compte 7817 sur la base des calculs établis à partir de l'état de restes transmis par le comptable chaque exercice en Août de l'année courante, sans qu'elle ne puisse dépasser le montant inscrit au budget au compte 6817 ;

Etant entendu que la collectivité aura toutefois la possibilité de constituer des provisions pour dépréciation des comptes de tiers supérieures en prenant une délibération complémentaire si nécessaire ;

Vu l'état transmis le 26/08/2021 par les services de la DGFIP, présentant les créances prises en charge depuis plus de 2 ans et non encore recouvrées pour un enregistrement consécutif sur un compte de créances douteuses ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES ;

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution à partir de cet exercice 2021, d'une provision semi-budgétaire concernant les impayés de la collectivité à hauteur de l'état liquidatif transmis annuellement par la trésorerie

- **RETIENT** le principe de calcul de la provision, instauré sur un pourcentage de 20 % des restes à recouvrer de plus de 2 ans, estimé au 31 décembre de l'exercice courant, dans la limite des prévisions budgétaires au 6817

- **DIT** que les crédits seront prévus chaque exercice en dépense au compte 6817 sur la base d'un état prévisionnel proposé par le comptable de la collectivité avant le vote du budget consécutif

- **PRECISE** en conséquence que la somme de 64.00 € sera portée au budget supplémentaire 2021 de la Commune de Trouy, tant à l'article dépenses réelles 6817, que l'article recettes réelles 7817, pour permettre à la fois, la constitution et la reprise de provision pour créances douteuses

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL142_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Participation au RASED pour l'année scolaire 2020/2021

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC, Vincent BRIEND.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD,
Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Madame Rachel TANNEUR, adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires expose que depuis plusieurs années, la commune de TROUY participe au fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés).

Les RASED ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires, à la demande des enseignants de ces classes, dans ces classes ou hors de ces classes.

La participation est fixée en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles de la commune concernée ; à savoir 356 enfants concernés dans notre commune au titre de l'année scolaire 2020/2021 ;

Vu la convention qui lie les communes dans le cadre de la mise en place du **R**éseau d'**A**ide **S**pécialisée aux **E**nfants en **D**ifficultés, dont la ville de TROUY, fait partie intégrante ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL142_2021-DE

Vu la proposition de maintenir à l'identique le montant de la participation par élève qui s'élève à 1.50 €, au vu du bilan financier positif de 1 402.21 € adopté au titre de l'année scolaire 2020/2021 ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la participation suivante pour la ville de Trouy, qui s'évalue donc à :

1,50 € x 356 enfants concernés = 534.00 €

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de la participation au RASED pour l'année scolaire 2020/2021.

- **CONFIRME** que la dépense émanant de cette participation, sera imputée à l'article budgétaire 6288 du chapitre 011 du Budget principal de la Commune 2021, dûment crédité à cet effet.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL143_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation avenant N° 6 contrat Ville-Centre 2017-2021 présenté par le Conseil départemental du Cher

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC, Vincent BRIEND.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD,
Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération N° 104-2021 du 21/09/2021 par laquelle le Conseil municipal a approuvé l'avenant N° 5 au contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » ;

Vu les échanges de correspondances courant août et septembre 2021 entre Monsieur le Maire et le Conseil départemental du Cher portant sur le projet d'avenant N° 6 au contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » ;

Considérant que cet avenant a pour objet de redéployer l'enveloppe attribuée à la Ville de Trouy sur ses trois opérations fléchées dans le contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » et ce en raison des évolutions techniques et urbanistiques ayant une incidence, soit à la baisse soit à la hausse, sur leur montant ;

Considérant que toute modification du contrat doit faire l'objet d'un avenant qui doit être approuvé par l'ensemble des Conseils municipaux et communautaires respectifs ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL143_2021-DE

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire et du bureau municipal en date du 26/10/2021 ;

Vu la proposition d'avenant N° 6 au contrat du Conseil départemental du Cher « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » ;

Considérant que les autres articles restent inchangés ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N° 6 au contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » tel qu'annexé ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL144_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Avis de votre Conseil municipal sur le projet de pacte de gouvernance de Bourges Plus

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC, Vincent BRIEND.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD,
Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu La loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite (Loi dite « Engagement et Proximité ») introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et leur établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

L'article L. 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit qu'après le renouvellement général des conseils municipaux, le (la) Président(e) de la Communauté d'Agglomération inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée délibérante un débat et une délibération afin de décider d'élaborer ou non un pacte de gouvernance.

Ainsi, par délibération en date du 10 décembre 2020, le Conseil communautaire a créé et mandaté un groupe de travail « gouvernance » présidé et animé par Mme la Présidente pour réfléchir d'une part à la gouvernance de Bourges Plus, d'autre part à l'élaboration éventuelle d'un pacte de gouvernance et à son contenu.

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL144_2021-DE

Dans ce cadre, par transmission dématérialisée en date du 15 octobre 2021, Madame la Présidente a soumis à l'avis des 17 conseils municipaux de Bourges Plus, le projet de pacte élaboré par le groupe de travail précité, ces derniers disposant d'un délai de 2 mois pour formuler un avis sur cet important document.

Le concept de gouvernance renvoie à la recherche d'une prise de décision efficace et partagée.

Dans leur volonté d'avancer et de construire ensemble, la communauté d'agglomération de Bourges et ses communes membres ont souhaité se doter de documents fondateurs : projet de territoire, pacte de gouvernance, pacte financier et fiscal, ... permettent de poser par écrit, en début de mandat, les ambitions partagées, le programme commun et les engagements pris par les parties prenantes sur la manière de fonctionner ensemble.

Ces documents visent notamment à :

- définir le projet de la communauté d'agglomération et proposer au territoire et à ses acteurs un projet autour de valeurs communes,
- conforter les communes en inscrivant et soutenant les projets qui les concernent au sein du projet de territoire,
- faciliter les prises de décision en développant la culture du dialogue, préalable à l'atteinte de compromis.

Le pacte de gouvernance vise plus particulièrement à recenser les instances de l'intercommunalité et leurs grands principes de fonctionnement.
Il permet en outre :

- de préciser l'articulation qui peut exister entre ces instances,
- de poser les principes de développement des coopérations entre communes et avec la communauté.

Il est l'occasion de construire collectivement les modalités de fonctionnement qui viendront appuyer la mise en œuvre du projet communautaire :

- par des valeurs partagées,
- par des modalités de travail et de décision au sein de l'intercommunalité et avec chacune des communes membres.

Il constitue autant un instrument d'organisation de la vie institutionnelle, que le support d'un discours commun.

Le projet de pacte de gouvernance de Bourges Plus s'articule autour de plusieurs instances : le Conseil communautaire, le bureau communautaire, une conférence des maires, des commissions associant élus communautaires et municipaux, des groupes de travail par projet. Il prend également appui sur des instances de concertation avec les citoyens et les usagers.

Ces instances travailleront dans un esprit d'arbitrage collégial, de concertation et d'ouverture, en recherchant le consentement de tous sur les projets majeurs.

C'est sur ce document qu'il vous est aujourd'hui demandé de formuler un avis.

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable sur Le projet de pacte de gouvernance de Bourges Plus ;

- **DEMANDE** à l'agglomération de prendre en compte les éventuelles observations sur le fond et sur la forme du projet.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL145_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation des rapports de la Commission Locale chargée de l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 29/09/2021 sur le transfert des compétences Numériques

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC, Vincent BRIEND.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE, Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD, Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, en particulier l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 29 septembre 2021 relatif au transfert de la compétence numérique à Bourges Plus ;

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 29 septembre dernier (document joint).

Elle s'est prononcée à l'unanimité sur les modalités de transfert de la compétence numérique à Bourges Plus.

Le rapport évalue les charges transférées à 26 132 €, à imputer uniquement sur l'attribution de compensation de la commune de Mehun-sur-Yèvre.

N°DEL145_2021

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL145_2021-DE

Il vous est ainsi proposé d'approuver ce rapport de la CLECT.

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 29 septembre 2021 relatif au transfert de la compétence numérique à Bourges Plus.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL146_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation des rapports de la Commission Locale chargée de l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 29/09/2021 sur le transfert de la compétence GEPU

Date de convocation
09/11/2021

Date d'affichage
19/11/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC, Vincent BRIEND.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Adeline TISSERAND, Romain DOUBRE, Chrystelle TEIXEIRA.

Ont donné pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Nadine MOREAU,
Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Romain DOUBRE à Philippe MOUTAUD,
Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, en particulier l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 29 septembre 2021 relatif au transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) à Bourges Plus ;

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 29 septembre dernier (document joint).

Elle s'est prononcée à l'unanimité moins une abstention sur les modalités de transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) à Bourges Plus.

Ce rapport fixe par commune les montants des charges transférées selon des modalités particulières.

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20211116-DEL146_2021-DE

S'agissant des charges de fonctionnement, les charges sont établies en fonction d'un tarif par habitant avec prise en compte du linéaire de réseaux à 20%. Ces charges seront imputées classiquement sur l'attribution de compensation (AC) de notre commune.

Pour ce qui est des charges de renouvellement, elles sont évaluées à 5€/habitant, la CLECT proposant de les imputer en investissement selon le dispositif de l'AC en investissement qui consisterait pour notre commune à apporter une participation annuelle à Bourges Plus, et non pas une réduction de notre AC en fonctionnement. Ce procédé soulagerait l'équilibre de notre section de fonctionnement. Il faut toutefois en adopter le principe.

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 29 septembre 2021 relatif au transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) à Bourges Plus et les évaluations financières qu'il contient ;

- **APPROUVE** le principe d'imputer les charges de renouvellement selon le dispositif d'AC en investissement.

Le Maire,

Franck BRETEAU